

LA LARGADE



18 OCTOBRE 2026 AVIS DE COURSE

ORGANISÉE PAR



VILLE DE
MARSEILLE



FSN13
FEDERATION DES SOCIÉTÉS NAUTIQUES
DES BOUCHES DU RHÔNE

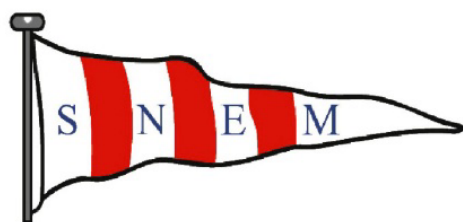
En collaboration avec



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE



UNM
1882



Association des Plaisanciers Indépendants de la Pointe Rouge



Dans le cadre de « MARSEILLE FÊTE LA MER »
LA LARGADE – GRANDE RÉGATE DE MARSEILLE
Dimanche 18 octobre 2026 – Rade de Marseille
Evènement porté par l'UNM auprès de la FFV

ESPRIT DE LA LARGADE

La Largade n'est pas une régata comme les autres

C'est :

- un événement maritime majeur
- une célébration de la mer à Marseille
- un moment de partage

Sur une même ligne : le plaisancier, le compétiteur, le bateau de tradition...
et les meilleurs marins

1 – AUTORITÉ ORGANISATRICE

La régata est organisée par :

- La Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône
- En partenariat avec la Ville de Marseille

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV)

2 – RÈGLES

2.1

La régata est régie par :

- Les **Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028)**
- Les prescriptions de la FFVoile
- Le présent Avis de Course
- Les Instructions de Course

2.2 – Esprit de la régate

La Largade est une régate :

- Gratuite et ouverte à tous
- populaire
- intergénérationnelle

Inspirée des grandes régates internationales à départ unique.

3 – MODIFICATIONS AUX RÈGLES

3.1

RCV 31 modifiée :

Un bateau peut toucher une marque mais ne doit pas s'y maintenir.

3.3

Sécurité :

- Gilet obligatoire pour les mineurs
- Gilet recommandé pour tous

3.4

VHF recommandée (canal précisé dans les IC)

3.5

Identification, les bateaux arboreront le sticker numéroté qu'il leur a été fourni par l'organisateur collé sur la coque de manière à ce qu'il soit le plus visible possible

4 – PUBLICITÉ

Publicité autorisée selon les règles World Sailing.

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité de l'organisation.

5 – ADMISSIBILITÉ

5.1

La régate est ouverte à :

- Habitables, monocoques et multicoques, voiliers traditionnels

Pour un parcours rades Nord et Sud

- Voiles légères, monocoques et multicoques,

Pour un parcours rade Sud au plus près de la côte.

- A défaut de rating osiris connu, l'organisateur affectera un rating par défaut, ce rating ne sera pas contestable.

5.2

Les bateaux doivent :

- être en conformité avec la réglementation maritime
- disposer d'une assurance responsabilité civile
- être aptes à naviguer en sécurité

5.3

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription pour raisons de sécurité.

6 – CLASSES ET CATÉGORIES

6.1

Les bateaux seront répartis selon :

- Longueur
- Type
- Jauge éventuelle

6.2

Classements prévus :

- Classement général en temps réel
- Classements par catégories
- Classements spécifiques (tradition, équipage jeune, etc.)

Aucun recours possible sur l'affectation en catégorie.

7 – INSCRIPTIONS

7.1

Inscriptions ouvertes jusqu'au : [date]

7.2

Conditions :

- ~~Licence FFVoile ou équivalent~~
- Assurance valide
- Fiche d'inscription complète

7.3

Inscription :

- En ligne (*plateforme La Largade*)

8 – DROITS D'INSCRIPTION

La participation à la régata est gratuite mais l'inscription est obligatoire.

9 – PROGRAMME

Samedi

- Confirmation inscriptions
- Briefing skippers et choix de parcours, sens de départ

Dimanche

- Départ : 13h pour les habitables
- Départ 10h30 pour les voiles légères
- Remise des prix : 18h Base Nautique Florence Arthaud

10 – PARCOURS

10.1

Parcours côtiers en rade de Marseille

10.2

Caractéristiques :

- Parcours unique
- Marques naturelles ou bouées
- Adapté aux conditions météo

Objectif : **visibilité maximale depuis la côte**

11 – DÉPART

11.1

Départ unique pour chacune des flottes

Chaque skipper confirmera sa participation le dimanche matin par passage devant un pointeur et devra signifier son abandon si abandon il y a.

11.2

Procédure simplifiée (*détaillée dans les IC*)

Principe fondateur :

Tous les bateaux sur la même ligne de départ sans distinction de jauge

12 – TEMPS LIMITE

Défini dans les Instructions de Course

13 – SÉCURITÉ

13.1

Chaque bateau est responsable de sa sécurité

13.2

Le comité de course peut :

- modifier le parcours
- retarder ou annuler
- exclure certaines catégories

14 – CLASSEMENT

Classement en temps réel (*ordre d'arrivée*)

15 – COMMUNICATION

Radio autorisée uniquement pour sécurité et organisation

16 – RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à leurs propres risques.

Rappel fondamental (RCV 3) :

La décision de participer relève uniquement du skipper.

17 – ASSURANCE

Responsabilité civile obligatoire

Montant minimum recommandé : 1 500 000 €

18 – DROITS À L'IMAGE

Les participants autorisent l'utilisation de leur image.